

DELIBERATION n° CS 13 03 22
Séance du jeudi 31 mars 2022

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 1

Absent : 3

Date de la convocation

Le 14 mars 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2022, du budget principal.

Le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 5 550 000 euros
- Recettes : 5 550 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses : 510 130 euros
- Recettes : 510 130 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget principal 2022 ci-annexé

Le Président
Francis DUPOUEY 